

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Tribunal Administratif

Domaine de la prestation : Délivrance d'attestations

Objet de la prestation : Attestation de mise au rôle d'une action en justice

Conditions d'obtention
Le demandeur, partie au conflit.

Pièces à fournir
Demande simple écrite

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt d'une demande - préparation de la prestation demandée - Délivrance de l'attestation demandée au demandeur de la prestation	Greffé du Tribunal	Maximum 2 jours

Lieu de dépôt du dossier
Service : Bureau d'ordre Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Greffe du Tribunal Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Délai d'obtention de la prestation
Maximum 2 jours à partir de la date du dépôt du dossier

Références législatives et / ou réglementaires
D 90-2173 du 24/12/1990 portant organisation du secrétariat général du Tribunal Administratif

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Tribunal Administratif

Domaine de la prestation : Délivrance des jugements

Objet de la prestation : grosses ou expéditions de jugements ou copie administrative

Conditions d'obtention
- Pour les grosses : délivrées uniquement au bénéficiaire d'un jugement ou à son mandataire après son enregistrement et dépôt d'un timbre fiscal à l'exception des cas exonérés par la loi. - Pour les expéditions : délivrées à toute personne qui les demande qu'elle soit partie dans l'affaire ou ayant intérêt. - Pour la copie administrative : envoyée aux parties de l'affaire, notamment en matière de recours pour excès de pouvoir et ce en application du jugement rendu.

Pièces à fournir
- Demande écrite simple - Carte d'identité nationale - Mandat pour les mandataires - Copie administrative : sans demande

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande. - Accomplissement des procédures d'enregistrement et du timbre fiscal pour les jugements qui en sont soumis. - Délivrance de la grosse ou l'expédition ou la copie administrative demandée au demandeur de la prestation	Greffé du Tribunal Administratif Recette des finances compétente	30 jours pour les grosses 2 jours pour les expéditions

Lieu de dépôt du dossier
Service : Bureau d'ordre Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Greffe du Tribunal Adresse : Tribunal Administratif 13 rue souk ahras Tunis 1060

Délai d'obtention de la prestation
30 jours pour les grosses 2 jours pour les expéditions

Références législatives et / ou réglementaires
- Pour les grosses : Article 55 de la loi N° 72 - 40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal Administratif - Pour les expéditions : Article 55 de la loi N° 72 - 40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal Administratif - Pour la copie administrative : Article 58 ^(nouveau) de la loi N° 72 - 40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal Administratif